

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de MARTILLAC**

République Française      Département de la Gironde      Canton de La Brède

**Séance ordinaire du Conseil Municipal**

**Nombre de Membres**

**En Exercice : 23**

**Présents : 17**

**Votants : 22**

**Date de Convocation**

**3 avril 2025**

**Date d’Affichage**

**3 avril 2025**

**Objet : Tarifs « séjour Été Ados et ALSH ».**

**DCM 032/2025**

L’an deux mille vingt-cinq le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Cécile BART, Renaud BRUNET (arrivé à 19h08), Julie HENNAUT, Grégory HOLTON, Richard JAZE, Corinne MAZAS, Jacques MEILLAN, Julien MIALHE, Nadia MILLOT, François ROBINEAU, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Viviane TRESSOUS.

Absents excusés : Danielle BERRUYER (pouvoir à R.JAZE), Stéphanie DARRIET (pouvoir à S.BEAUCOTE), Céline COSTA (pouvoir à C.MALLET), Frédéric DELPECH (pouvoir à D.CLAVERIE), Laurent HALIN (pouvoir à D.CARON), Alain SIDAOUÏ.

Secrétaire de Séance : Richard JAZE a été nommé secrétaire de séance.

Mme l'Adjointe expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la commune de Martillac et la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des foyers,

Considérant que le Service Jeunesse de la Commune de Martillac organise des séjours Été pour les jeunes de 12 à 17 ans et de 8 à 11 ans,

Considérant la nécessité de définir des tarifs spécifiques,

Vu les budgets prévisionnels de ces opérations pour l'Été 2025, et sur proposition de la Commission Jeunesse réunie le 11 mars 2025,

En recettes, la participation des familles est basée sur le Quotient familial, suivant les barèmes ci-dessous :

**Séjours Été (Barèmes des taux d'effort / Quotient familial)**

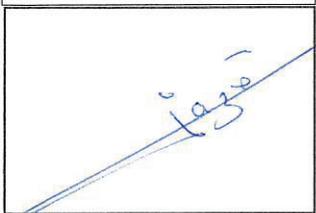
Foyer	Taux Effort	Plancher	Plafond	Prix mini / J	Prix Maxi / J
1 enfant	1,63%	765,77	7000	12,48	114,10
2 enfants	1,39%	765,77	7000	10,64	97,30
3 enfants	1,10%	765,77	7000	8,42	77,00
4 enfants et +	0,93%	765,77	7000	7,12	65,10

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les barèmes spécifiques ci-dessus exposés pour les Séjours Été,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de la Gironde à la date d'enregistrement.

Visa du Secrétaire de séance



Fait et délibéré à MARTILLAC  
Les jours, mois et an ci-dessus.  
Le Maire, Dominique CLAVERIE

